



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	Mme Louise BORSATO	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. François DESEILLE	TRAHARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Roland PONSAA	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

**Musée des Beaux Arts - Avenant à la convention de partenariat entre la
Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et la Ville de Dijon du 25 janvier
2008**

Le Musée des Beaux Arts de Dijon, considéré comme l'un des premiers musées français après le Louvre, conserve plusieurs dizaines de milliers d'œuvres, de l'Antiquité à nos jours. Il présente également la particularité d'être installé dans un ancien palais, celui des Ducs et des États de Bourgogne, qui lui offre un cadre historique remarquable.

Un ambitieux programme de rénovation en 3 phases a été lancé en 2007 afin de valoriser le patrimoine historique existant et de porter un nouveau regard sur les bâtiments et la collection.

La phase 1 se termine cette année et les études des tranches 2 et 3 débutées en 2013 se termineront en 2014.

Le 25 janvier 2008, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ont signé une convention de partenariat actant l'attribution d'une subvention de 3 144 147 € sur une dépense subventionnable totale de 21 290 409 € (montant estimé en 2008) couvrant les travaux de rénovation du Musée des Beaux Arts, la création des réserves ainsi que les restaurations d'œuvres sur la période de 2007 à 2013.

Dans le cadre du financement de la fin de la phase 1 et pour tenir compte de l'impact sur les études du phasage des tranches de travaux 2 et 3 devenues une seule et même tranche 2, il est proposé un avenant n°1 à la convention de partenariat susvisée en vue d'adapter en conséquence la participation financière du Grand Dijon.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du 25 janvier 2008 ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.



COMMUNE de DIJON

CONVENTION DE PARTENARIAT

RENOVATION DU MUSEE DES BEAUX ARTS

AVENANT N°1

ENTRE

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du 19 décembre 2013,

ET

La commune de Dijon, représentée par son Maire, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du 31 janvier 2005,

PREAMBULE

L'élaboration du contrat d'agglomération 2002-2006 entre la Ville, l'agglomération et l'Etat, a permis d'engager le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts. Cette opération prioritaire est inscrite dans le cadre du contrat de projet Etat Région pour la période 2007-2013.

Réputée pour son exceptionnelle richesse patrimoniale, Dijon s'impose progressivement comme un grand centre de culture à dimension européenne. La restructuration du Musée des Beaux-Arts s'insère dans ce contexte de métropolisation de la capitale régionale.

En mettant en oeuvre ce projet ambitieux, la collectivité et ses partenaires ont voulu redonner à son musée des Beaux-Arts la place qu'il mérite parmi les grands équipements muséographiques français.

La convention de partenariat du 25 janvier 2008 a permis de formaliser les conditions du partenariat pour la période 2007-2013 entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Ville de Dijon, sachant que l'Etat, la Région Bourgogne sont également partenaires.

Dans le cadre du financement de la fin de la phase 1 (travaux, restaurations d'oeuvres, signalétique et médiation) et pour tenir compte de l'impact sur les études du phasage des tranches de travaux 2 et 3 devenues une seule et même tranche 2 , il est proposé un avenant n°1 à la convention de partenariat susvisée en vue d'adapter en conséquence la participation financière du Grand Dijon.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise concernant la fin des travaux de rénovation de la Tranche 1, les restaurations d'oeuvres et les études Tranches 2 et 3.

Article 2 – Financement

Le coût initial de cette opération prévu dans la convention était de 21 290 409 € (coût estimé en 2008) pour des dépenses réalisées de 2007 à 2013. Le coût actualisé s'élève, désormais, à 26 437 742 € HT et intègre les dépenses prévues en 2014 dans l'attente d'une nouvelle concertation sur les financements de cette opération courant 2014.

Article 3 – Engagement de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Le co-financement du Grand Dijon est maintenu à 15% du montant prévisionnel HT pour l'ensemble de l'opération.

Le présent avenant concerne l'attribution d'une subvention d'un montant prévisionnel de 772 100€ .

Le versement annuel sera effectué, dans la limite des crédits budgétaires annuels alloués par la Communauté, dans les conditions suivantes:

- Le Grand Dijon versera une participation annuelle égale à 15% du montant de la dépense hors taxe réalisée dans la limite des 80% de la dépense subventionnable.
- Le solde, soit 20% sera versé sur présentation du solde de l'opération.

Article 4 – Engagement de la commune

La Ville de Dijon s'engage à réaliser les travaux et les engagements pris dans la présente convention, sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil Municipal.

La participation financière de l'agglomération ne fait pas obstacle à ce que d'autres sources de financement, publiques ou privées, soient recherchées par la Ville.

Article 5 – Autres modalités

Les autres modalités prévues dans la convention de partenariat du 25 janvier 2008 demeurent inchangées

Fait à Dijon, le

Pour la commune de Dijon
L'adjoint au Maire

Pour la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
Le Président

François REBSAMEN